

■ **Décision n° 2024- 11**



Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Creil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,
- Vu la délibération n° 15 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant sur l'élection de Monsieur Cédric LEMAIRE en qualité de Vice-président du CCAS,
- Vu la délibération n° 16 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Vice-président du CCAS, notamment pour la préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil d'administration.

■ **Considérant :**

Que le CCAS de Creil organise un repas guinguette avec animation musicale le 23 mai 2024 dans les jardins du musée de Creil.

■ **Décide :**

Article 1 :

De signer avec l'association Arte de Vivre en Brie (groupe musical JMB 89) une convention ayant pour objet la tenue d'une animation musicale de 12h à 18h, au prix de 1000€.

Article 2 :

D'imputer les dépenses correspondantes à l'antenne 4840 Animation sociale, nature 6113 prestation de service.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemer cier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléré cours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Creil, le 5 février 2024

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS




Cédric LEMAIRE



ART DE VIVRE EN BRIE ...

Asso. Loi de 1901 - Siret 44291282000010 - APE 9001Z - Licence L-R-22-3947 - IDCC N° 3090

Siège Social : 33 rue de Lagny 77700 - SERRIS

C/o son Président : MAESTRACCI Hyacinthe 52 allée du Bois 51500 VILLE EN SELVE

06 09 16 41 61 - mail : artdevivreembrie1@orange.fr

Objet : Développer les rencontres autour de la Musique, le Multimédia, l'Art, la Culture et effectuer toutes les démarches nécessaires aux Déclarations Sociales des Intermittents du Spectacle.

CONTRAT D'ENGAGEMENT n° 60100/24/5

Par le présent CONTRAT D'ENGAGEMENT, l'organisateur désigné : C.C.A.S de Creil 2, rue Edouard Branly 60100 CREIL, représenté par son Président, accepte la prestation proposée par l'Association « ART DE VIVRE EN BRIE », représentée par Mr Hyacinthe MAESTRACCI son président, aux conditions suivantes :

PRESTATION MUSICALE du : JEUDI 23 MAI 2024

LIEU : Salle Parc de la Mairie. Place François Mitterrand de 12H00 à 18h00

ARTISTES (4) : Orchestre « J.M.B .89 »

MONTANT DE LA PRESTATION TTC : 1 000,00 euros (mille euros)

RÈGLEMENT : PAR VIREMENT ADMINISTRATIF via le portail « CHORUS PRO » sur présentation de la facture, à l'ordre de « ART DE VIVRE EN BRIE »

L'association « ART DE VIVRE EN BRIE » n'est pas assujettie à la TVA art. 293 B du CGI

« ART DE VIVRE EN BRIE » prend en charge les frais de déplacement, l'établissement des bulletins de salaire et le règlement des charges sociales.

Ce Contrat de Vente est à nous retourner signé par Mail to : artdevivreembrie1@orange.fr

SERRIS le 25 janvier 2024

ART DE VIVRE EN BRIE

Président

ART DE VIVRE EN BRIE
06 09 16 41 61 - artdevivreembrie1@orange.fr
Association Loi de 1901
Siret 442 912 820 00010 - APE 9001Z
Licence L-R-22-3947-IDCC N° 3090

L'Organisateur :

Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE

